



Termes de référence

Identification, fourniture des services sociaux de base à rénover et insertion dans les plans de développement communaux

Projet : De Jeunes Repentis Armés à Jeunes Acteurs de Changement positif (JRA-JAC)

Mis en œuvre par le consortium Think Peace, CellRad-Mali

Sur financement du Global Community Engagement and Resilience Fund (GCERF)

Février 2024

I- Contexte et justification

Depuis plus d'une dizaine d'années, le nord et le centre du Mali sont secoués par des crises sécuritaires se manifestant par des conflits communautaires ayant provoqué la destruction de plusieurs infrastructures sociales de base ou plusieurs d'entre elles sont abîmées, dans les meilleurs des cas. Ainsi, certains services destinés aux communautés sont arrêtés, ne fonctionnent plus. C'est dans ce contexte, que le projet « Jeunes Repentis Armés à Jeunes Acteurs de Changement positif (JRA-JAC) » intervient à Koro, Bankass, Ménaka, Gao et Ansongo pour mener des actions de prévention de l'extrémisme violent à l'endroit des communautés y compris les jeunes, les femmes, les ex-combattants et ex-détenus.

Ce projet vise à insuffler une prise de conscience et de transformer les combattants repentis et ex-détenus, acteurs de violence en acteurs de changement positif à travers des renforcements de capacités sur le leadership / plaidoyer, l'extrémisme violent et en communication de masse/animation/sensibilisation. Aussi, des appuis économiques ont été octroyés aux bénéficiaires pour accroître leur résilience et leur engagement dans la communauté comme acteurs de changement positif. Ces formations et appuis économiques s'inscrivent dans le cadre d'un mécanisme de démobilisation, de soutien et de réinsertion socio-économique de ces ex-combattants, ex-détenus y compris d'autres acteurs affectés par les groupes extrémistes.

C'est ainsi que le projet entend poursuivre la dynamique de repentance des ex-combattants et ex-détenus à travers leur implication dans l'accès des communautés aux services sociaux de base dont les infrastructures ont été endommagées et que les services ont été perturbés voire interrompus dans certains cas lors de la crise. Pour ce faire, il sera d'abord procédé à l'identification des infrastructures endommagées pendant la crise. Après cette identification, les combattants repentis, les ex-détenus et les autres jeunes et femmes des localités cibles du projet vont s'unir pour rénover ces infrastructures afin d'offrir des services de base (cours d'éducation physique, cours dans les écoles, consultations médicales ...) aux plus nécessiteux ou aux plus vulnérables dans la localité. Ces actions permettront, symboliquement, de montrer l'engagement et la volonté des combattants repentis et ex-détenus à ne pas récidiver.

Entre temps, le projet veillera à ce que les collectivités territoriales en tant que maîtres d'ouvrage du développement local, intègrent la prévention de l'extrémisme violent dans les plans de développement communaux et régionaux. Cela sera l'occasion pour les ex-combattants et ex-détenus d'être impliqués dans l'élaboration de ces plans et engagés dans la mise en œuvre des actions pour la résilience des communautés.

Cette approche du projet contribuera à susciter et exercer davantage le rôle d'ambassadeur de la paix des ex-combattants et ex-détenus, l'objectif recherché par le projet.

La réalisation de ces activités se fera avec l'appui financier de GCERF dans le cadre du projet JRA-JAC exécuté par Think Peace en consortium avec CELLRAD Antenne Mali.

II- Objectif général

L'objectif global est de rénover les infrastructures des services sociaux de base affectées par la crise afin de faciliter l'accès des communautés à de meilleurs services sociaux de base avec l'engagement des ex-combattants et ex-détenus comme acteurs modèles de changement positif.

III- Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- Identifier 25 infrastructures des services sociaux de base à rénover avec les bons offices des collectivités territoriales (communes) et des comités de conciliation communautaire des localités d'intervention ;
- Réviser 5 PDESC (Programmes de Développement Economique, Social et Culturel) pour permettre aux collectivités territoriales d'intégrer la prévention de l'extrémisme violent en tant que maîtres d'ouvrage du développement local ;
- Rénover les infrastructures des services sociaux de base identifiés par les collectivités territoriales et les comités de conciliation communautaire.
- Amener les 300 ex-combattants et ex-détenus formés à fournir des services sociaux de base en lien avec les besoins des communautés.

IV- Résultats attendus

Ils sont les suivants :

- 25 infrastructures des services sociaux de base à rénover sont identifiées avec les bons offices des collectivités territoriales (communes) et des comités de conciliation communautaire des localités d'intervention.
- 5 PDESC (Programmes de Développement Economique, Social et Culturel) sont révisés pour permettre aux collectivités territoriales d'intégrer la prévention de l'extrémisme violent en tant que maîtres d'ouvrage du développement local.
- Les infrastructures des services sociaux de base identifiés par les collectivités territoriales et les comités de conciliation communautaire sont rénovées.
- 300 ex-combattants et ex-détenus sont formés dans les services sociaux de base.
- Des services sociaux de base en lien avec les besoins des communautés sont fournis par les ex-combattants et ex-détenus formés.

V- Méthodologie de mise en œuvre

L'identification des infrastructures à rénover, l'insertion des besoins dans les PDESC, la rénovation et la fourniture des services sociaux de base seront réalisées sous la supervision du point focal de Think Peace. Elles seront mises en œuvre suivant les étapes ci-après :

❖ Etapes préparatoires :

- Elaboration des TDR et du budget ;
- Information des maires par des lettres : Une lettre sera envoyée aux différents maires pour une information officielle et avoir leur accompagnement dans le processus ;
- Elaboration et signature d'un accord de partenariat entre Think Peace et les collectivités territoriales pour rénover les infrastructures des services sociaux de base ;
- Elaboration d'un outil d'identification des infrastructures des services sociaux de bas ;

- Mise en place de la commission chargée de l'identification des infrastructures qui sera composée de 10 membres dont 5 représentants de la mairie et 5 membres du comité de conciliation communautaire ;
- Identification des 25 infrastructures des services sociaux de base à rénover dont 5 par localité : Pour des questions d'inclusivité, il sera procédé au choix des infrastructures à rénover à travers les collectivités territoriales et les comités de conciliation communautaire des différentes localités d'intervention du projet. Elle sera faite sur la base d'un outil élaboré à cet effet. Les choix seront faits en fonction des critères comme : infrastructures endommagées durant la crise ; infrastructures relevant des domaines de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique, de l'assainissement, etc. ; infrastructures dont les services ou besoins seront jugés comme prioritaires ; etc.
- Recrutement des prestataires pour les travaux de rénovation : En fonction de la nature ou du domaine des travaux à réaliser, il sera procédé au recrutement des prestataires. Les prestataires seront choisis par la commission d'identification des infrastructures (commune et commission de réconciliation). Les choix tiendront compte des critères comme : être de la localité, avoir une expertise ou expérience dans le domaine, être disponible à travailler avec les ex-combattants et ex-détenus comme main d'œuvre, etc. Un contrat sera signé avec la commission et Think Peace.
- Evaluation des coûts des travaux à réaliser et du délai d'exécution : Les prestataires recrutés mettront leur expertise et expérience en jeu pour évaluer le coût des travaux à réaliser sous la supervision de la commission. Il s'agit de faire un devis estimatif prenant en compte les rémunérations forfaitaires, les matériels et les matériaux. A la fin, un délai d'exécution des travaux sera convenu entre le prestataire et la commission.
- Identification des ex-combattants et ex-détenus participants aux travaux de rénovation : Les ex-combattants et ex-détenus qui participeront aux travaux de rénovations en tant que main d'œuvre, seront sélectionnés par les comités de conciliation communautaire avec l'appui des prestataires engagés. Les critères de choix seront entre autres : être volontaire, être de la localité, être recensé dans la base de données du projet, être disponible ;
- Exécution des travaux de rénovation : L'exécution des travaux sera conduite par les prestataires sous la supervision de la mairie, de la commission et du point focal. Un état des lieux est fait avec des photos avant et après les travaux. Un rapport est fait pour informer sur ce qui s'est passé. Le prestataire doit beaucoup veiller sur le respect des délais.
- Fourniture des services sociaux de base en lien avec les besoins des communautés : Après la formation dans l'accès aux services sociaux, les ex-combattants et ex-détenus seront amenés à fournir certains services comme dans les domaines de l'éducation, la santé, l'hydraulique, l'assainissement, etc. Les services seront fournis au niveau des structures d'accueil.

- Identification des structures d'accueil pour les services de bénévolat des ex-combattants et ex-détenus : Les structures à identifier doivent être des services publics de l'Etat ou des collectivités territoriales (par exemples des écoles publiques, centres de santé, hôpitaux, mairies, points d'eau, forages, etc.). A cet effet, les structures seront identifiées par les collectivités territoriales et les comités de conciliation communautaires. Les services à fournir par les ex-combattants et ex-détenus seront aussi déterminés par les collectivités territoriales et les comités de conciliation communautaire et cela en fonction des besoins prioritaires des communautés. Comme exemples de services à fournir, il peut s'agir des cours scolaires, des soins médicaux, des services de nettoyage, des services d'accueil et orientation, etc.
- Engagement des ex-combattants et ex-détenus auprès des structures publiques pour la fourniture des services sociaux de base : Les ex-combattants et ex-détenus seront sélectionnés dans la base de données du projet JRA-JAC par les comités de conciliation communautaire. Il s'agira surtout des ex-combattants et ex-détenus ayant participé à la formation dans l'accès aux services sociaux de base. Pour prouver leur engagement au service des communautés, les ex-combattants et ex-détenus identifiés accepteront de signer une fiche d'engagement volontaire.
- Révision des PDSEC : En principe, la maîtrise d'ouvrage des services sociaux de base relève de la compétence des collectivités territoriales en l'occurrence la commune (mairie) de la localité d'intervention du projet. Pour ce faire, les collectivités territoriales, avec l'appui du projet, intègrent la prévention de l'extrémisme violent dans les plans de développement communaux et régionaux. Les communautés seront impliquées dans l'élaboration de ces plans et seront engagées dans la mise en œuvre des actions pour leur résilience. Cette démarche permettra de prendre en compte les besoins prioritaires des communautés. Pour mieux réussir la mission, Think Peace et les collectivités territoriales signeront des accords de partenariat pour rénover les infrastructures des services sociaux de base. A ce niveau, l'implication des Agences de Développement Régionales (ADR) qui assurent l'appui technique aux collectivités territoriales, vont assurer le suivi des acquis du terrain qui sont intégrés dans les PDESC. Pour la révision des PDESC, les étapes seront les suivantes :
 - Revue documentaire des PDESC pour vérifier la prise en compte de l'extrémisme violent et de la radicalisation ;
 - Elaboration des TDR et recrutement des consultants pour la révision des PDESC ;
 - Elaboration, validation et adoption des PDESC par les conseils communaux avec l'appui des ADR.

VI- Dates et lieux des activités

Les activités auront lieu dans les localités de Koro, Bankass, Ménaka, Gao et Ansongo en février 2023.

VII- Considérations du genre

Les étapes de mise en œuvre des activités concernées observeront les considérations du genre à travers les jeunes, les femmes et les plus vulnérables notamment les ex-combattants et ex-détenus. De plus, les personnes handicapées seront considérées et prises en compte dans la mise œuvre de ces activités.

VIII- Groupes cibles

Les cibles impliquées dans ces activités sont : les ex-combattants et ex-détenus, les jeunes et les femmes, les membres des comités de conciliation communautaire, les représentants des collectivités territoriales, etc.

Préparés par :

Vus par la cellule de communication :

Abdou Kola BOCOUM, Coordonnateur
National

Badara KONE